

COMMUNE DE PALAMINY

Séance du 11 juin 2021

Date de la convocation : 07/06/2021
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date d'affichage : 21/06/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

Présents : SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, SOULERES Jean-Paul, CROTE Pierre, RIGHI Guylaine, DEJEAN Stéphane, PORTET Serge, RIBET Jocelyne, BARBASTE Laure, CEZERA Emmanuelle, DURIEZ Karen, FERAUD Jean-Philippe.

Absents excusés : ALABERT Sylvie, LLORENS Stéphanie, MÉTELLUS Michèle

Madame RIGHI Guylaine a été nommée secrétaire de séance.

| |
|--|
| Modification des statuts de la Communauté de Communes Délibération n° 2021-26 |
|--|

Monsieur le Maire fait état de la délibération du 20 mai 2021 de la communauté de communes Cœur de Garonne votant la mise à jour et la modification de ses statuts.

Il donne lecture de cette décision et des statuts correspondants sur lesquels les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer en application des articles L 5211-20 et L 5211-17 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la délibération de la communauté de communes Cœur de Garonne et les nouveaux statuts correspondants.
- INDIQUE que la commune n'a rien à transférer à la communauté de communes par rapport à la compétence « Ramassage des animaux errants sur la voie publique avec hébergement des animaux en structure privée et ramassage des animaux morts sur la voie publique »

| |
|---|
| Création lotissement Le Fray Délibération n° 2021-27 |
|---|

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/04/2021 concernant le projet de lotissement communal, chemin du Fray. Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un budget annexe.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un budget annexe pour le lotissement communal,
- décide de le nommer « Lotissement Le Fray »,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Suppression de postes
Délibération n° 2021-28

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les postes ci-dessous sont vacants et propose de les supprimer :

| Emploi (grade) | Durée hebdomadaire | date de la délibération créant l'emploi | l'emploi n'est plus pourvu depuis le |
|---|---------------------------|--|---|
| Adjoint technique | 16h | 18/09/2009 | 01/10/2014 |
| Adjoint technique | Temps complet | 01/10/1999 | 01/05/2011 |
| Adjoint technique | 30h | 15/06/2001 | 01/04/2016 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Temps complet | 17/02/2011 | 01/08/2012 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Temps complet | 17/02/2011 | 01/08/2012 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Temps complet | 08/06/2012 | 01/12/2016 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | 30h | 08/06/2012 | 01/12/2018 |

Il fait part des avis favorables du Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion en date du 04/05/2021.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer ces postes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.